



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 13 AVRIL 2026

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le lundi 13 avril 2026 à 14h les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Francis SELLAM, Président.
Nombre de membres présents à la séance	09	
Nombre de membres représentés	03	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

M. Francis SELLAM Maire, Président du C. C. A. S.
Mme Liliane REUSCHLEIN, Adjointe au Maire, déléguée « Petite Enfance et lien Social »
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI, Conseiller Municipal délégué « Citoyenneté des jeunes et Lutte contre le harcèlement »
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal, L'union pour Joinville-le-Pont
Mme Agnès ASTEGIANI, Conseillère Municipale, Joinville en commun

Membres nommés :

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
Jean-François BOONEN, représentant de l'association Société Saint-Vincent de Paul

ABSENTS REPRESENTES :

M. Axel HAVERBEKE, Conseiller Municipal délégué « Valorisation du patrimoine et mécénat »
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Fanchon HAMON, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI

DELIBERATION N°7
ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

PREAMBULE – Monsieur Francis SELLAM, Président

Mes chers Collègues,

La commission permanente du CCAS ayant été créée, il convient d'en désigner les membres.

La commission permanente du CCAS, présidée par son Vice-Président, est composée de 2 membres titulaires et de deux membres suppléants, choisis à parité parmi les administrateurs élus en son sein par le Conseil municipal et parmi les administrateurs nommés par le Président du CCAS.

En application de l'article R. 123-18 du CASF, lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination, il est voté au scrutin secret.

Je vous propose donc de décider de voter à bulletin secret pour élire les 2 membres titulaires et les 2 membres suppléants de la commission permanente et de procéder à l'élection de ces derniers.

Se présentent comme candidats : Madame Benny PHILIPPOT, Monsieur Axel HAVERBEKE, (titulaires), Mme Agnès ASTEGIANI, Tony RENUCCI (suppléants)

Principaux textes réglementaires	-articles R.123-18 et R. 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles - article 9 et 15 du règlement intérieur du CCAS
----------------------------------	---

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article 1 : désigne comme membres de la commission permanente, pour la durée de leur mandat de membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- membres titulaires : Madame Benny PHILIPPOT, Monsieur Axel HAVERBEKE

- membres suppléants : Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Tony RENUCCI

M. Francis SELLAM
Président du CCAS



M. Sacha FRANCE-ALBERTINI
Secrétaire de séance



Je soussigné, Francis SELLAM, Maire de Joinville-le-Pont, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le : **20 AVR. 2026** Fait à Joinville-le-Pont le
télétransmis au contrôle de légalité le : **12 0 AVR. 2026**

